



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.79  
3 décembre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 79e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 23 novembre 1987, à 15 heures

Président : M. MASRI (République arabe syrienne)  
(Vice-Président)

puis : M. FLORIN (République démocratique allemande)  
(Président)

Question de Palestine [38] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Masri (République arabe syrienne),  
Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/42/35)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/277-S/18849)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/42/L.33 à A/42/L.35)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais rappeler aux représentants que, conformément à la décision qui a été prise ce matin, la liste des orateurs désirant intervenir dans le présent débat sera close à 17 heures aujourd'hui. En conséquence, je prie les représentants qui désirent participer au débat de se faire inscrire dès que possible.

M. ABDEL KARIM (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Lors de sa discussion annuelle de la question de Palestine, l'Assemblée générale réaffirme à chaque session l'appui de la communauté internationale tout entière à la cause palestinienne et à la légitimité du peuple héroïque de Palestine, qui poursuit sa juste et légitime lutte, pour recouvrer ses territoires occupés et son droit national à retourner dans sa patrie pour exercer son droit à l'autodétermination et à créer son Etat souverain et indépendant sur son sol national, sous la direction de l'OLP, son unique et légitime représentant.

La lutte du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, a fait comprendre au monde la résolution inébranlable de ce peuple et son esprit de sacrifice. Sa lutte continue, les sacrifices qu'il a consentis et sa ténacité à défendre son identité nationale et ses droits légitimes face aux tentatives incessantes par Israël de changer la nature démographique des territoires occupés et d'anéantir l'identité de sa population, à savoir les Arabes palestiniens, représentent un exemple pour tous.

Les excès d'Israël, le déni arrogant et intransigeant du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, les violations quotidiennes des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, le défi flagrant qu'il continue à lancer à la communauté internationale et le mépris injustifié de l'unanimité internationale, constituent un crime odieux contre l'humanité tout entière.

Ce comportement représente aussi un très grave défi pour la communauté internationale, qui doit carrément faire face pour contrer les actions terroristes des autorités du régime sioniste contre des peuples qui luttent pour leurs droits légitimes et inaliénables.

Le monde n'a pas besoin qu'on lui rappelle la légitimité de la lutte du peuple palestinien. Il n'a pas besoin de preuve de la validité de ses droits ni d'autres éclaircissements sur sa cause. Les documents de l'Organisation mondiale regorgent de résolutions qui témoignent non seulement de la solidarité du monde entier envers la cause des Palestiniens, mais également du fait qu'il est au courant de la question et que le manque de solution pose une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Les récentes leçons de l'histoire montrent que l'apaisement des régimes fascistes et nazis a toujours eu des conséquences déplorables pour l'humanité tout entière. Pour éviter que l'histoire ne se répète, il est plus que jamais

M. Abdel Karim (Soudan)

nécessaire que l'Organisation internationale soit résolue et ferme dans sa recherche d'une solution juste et durable à la question de Palestine sous tous ses aspects. Cette question est le point capital du conflit au Moyen-Orient.

Le peuple palestinien, par le biais de son seul et authentique représentant l'OLP, a réitéré qu'il est à la recherche d'une solution juste et durable à la question de Palestine pour que la paix et la stabilité soient rétablies dans la région et a manifesté son ferme désir en ce sens.

Je voudrais donc redire, du haut de cette tribune, que mon pays allié à la majorité des pays du monde, reconnaît que la solution à la question de Palestine passe par la convocation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, unique représentant légitime du peuple palestinien.

La population du Soudan réitère du haut de cette tribune sa solidarité absolue avec le peuple palestinien dans sa lutte. Nous nous rangeons aux côtés du peuple palestinien et restons avec sa révolution jusqu'à la victoire.

Pour conclure, ma délégation souhaiterait exprimer ses remerciements pour les efforts précieux déployés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et du rôle qu'il a joué pour faire mieux comprendre à la communauté internationale les souffrances du peuple palestinien et la légitimité de sa lutte.

M. SHAH (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : La question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient qui ne cesse de s'aggraver et qui, de ce fait, constitue une grave menace non seulement à la stabilité de la région mais aussi à la paix et à la sécurité internationales.

Cette année revêt, notamment, une signification particulière pour le peuple palestinien : il y a 70 ans, la Déclaration Balfour a semé le germe du problème palestinien; il y a 40 ans, la patrie palestinienne a été démembrée par la force; il y a 20 ans, ce qui restait du territoire palestinien a été occupé par Israël. Cette chronologie nous amène donc à faire un bref rappel historique.

Les desseins sionistes sur la Palestine ont été réalisés en faisant violence à l'histoire, en imposant une politique d'immigration et de terrorisme, lorsque l'entité israélienne a été créée en 1948. Depuis 38 ans maintenant, la communauté internationale est témoin de l'agression systématique menée par Israël contre le peuple palestinien. Les sionistes ne se sont pas contentés d'usurper simplement

M. Shah (Pakistan)

patrie palestinienne. Leur ambition va plus loin, c'est de créer un grand Etat d'Israël et à cette fin, les autorités israéliennes mènent impitoyablement une politique les amenant à déplacer, spolier et harceler le peuple palestinien à l'intérieur comme à l'extérieur des territoires occupés. Ils cherchent à éradiquer le nationalisme palestinien et à éliminer toute manifestation de la lutte palestinienne pour l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création d'une patrie. Les autorités israéliennes se sont systématiquement lancées dans une entreprise qui vise à modifier la composition démographique des territoires occupés et à changer leur qualité et leur caractère historique, et notamment en ce qui concerne la ville sainte de Jérusalem. Ce sont des motifs analogues qui ont attisé l'agression israélienne, ses desseins expansionnistes contre les autres pays arabes, déclenchant ainsi un cycle de violence dans la région.

La paix dans cette région bouleversée reste toujours aussi évasive. En fait, la campagne d'Israël pour déstabiliser la région s'est intensifiée pour défendre ses objectifs indéfendables de sécurité, ce qui ne fait qu'accroître les souffrances du peuple palestinien et continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Israël s'enferme dans sa conviction erronée qu'en laissant libre cours à un cycle infini de terreur et de violence, il peut assurer sa sécurité et établir fermement son hégémonie.

M. Shah (Pakista

Ma délégation est vivement préoccupée par les mesures de répression prises par Israël dans les territoires occupés et la désacralisation dont ont fait l'objet 1 lieux saints, ainsi que par les fouilles menées près du dôme du rocher et qui menacent la mosquée sacrée d'Al-Aqsa. Ma délégation condamne également la politique d'expansion d'Israël et son annexion des territoires occupés.

L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent poursuivre leurs efforts en vue d'un règlement juste et global du problème palestinien et du conflit du Moyen-Orient. Les conditions essentielles d'un tel règlement doivent être conformes à la Déclaration de Genève sur la Palestine de septembre 1986 et à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, qui comporte 1 éléments suivants : la réalisation du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant en Palestine, le droit de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, de participer sur un pied d'égalité avec toutes 1 parties intéressées à la recherche d'un règlement de la question du Moyen-Orient; la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires occupés, conformément aux principes de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires p la force et d'obtenir l'évacuation par Israël des territoires occupés depuis 1967, y compris la ville sainte d'Al Qods Al Charif; la nécessité de résister et d'opposer un refus à toutes politiques et pratiques israéliennes dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, et à toutes situations de fait créées p Israël qui sont contraires au droit international et aux résolutions pertinentes ( l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'implantation de colonies de peuplement, car ces politiques et pratiques constituent des obstacles majeurs à l'instauration de la paix au Moyen-Orient; la nécessité de déclarer nulles et non avenues toutes les mesures législatives et administratives prises par Israël, la puissance occupante, qui modifient ou visent à modifier le caractère et le statut de la ville sainte de Jérusalem, en en faisant la capitale d'Israël.

Nous espérons vivement qu'un consensus se dégagera rapidement sur la convocation d'une conférence internationale pour négocier un règlement global au Moyen-Orient. L'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, doit être autorisée à participer, sur un pied d'égalité, à cette conférence.

M. Shah (Pakistan)

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sous la direction de son président, l'Ambassadeur Massamba Sarré, a joué un rôle important en sensibilisant l'opinion publique internationale à la question palestinienne. Il doit poursuivre son oeuvre de mobilisation de l'opinion internationale en vue d'un règlement rapide et juste de la question.

La tragédie de la Palestine est une injustice qui menace la paix mondiale. Tant que le peuple palestinien n'aura pas recouvré ses droits inaliénables, il appartiendra à la communauté internationale, notamment à l'Organisation des Nations Unies, de déployer des efforts inlassables pour l'aider dans sa lutte noble et juste. Cette préoccupation mondiale doit se traduire par une mesure universelle. Une action déterminée du Conseil de sécurité, telle que prévue au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, est devenue le seul moyen de contraindre Israël à entendre la voix de la raison et à respecter les décisions prises par les Nations Unies pour encourager une solution juste de ce problème. Par ailleurs, il est également important de protéger les droits fondamentaux des populations palestinienne et arabe qui vivent sous occupation israélienne.

La vaillante lutte du peuple palestinien ne recule pas devant les politiques inhumaines et répressives d'Israël. Le peuple palestinien a montré qu'il était résolu à poursuivre sa juste et noble cause, à savoir la création de sa propre patrie. Le Gouvernement et le peuple du Pakistan continueront à soutenir leurs frères palestiniens et leur apporteront tout l'appui possible dans leur juste lutte.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La question de Palestine est l'un de ces problèmes qui préoccupent l'Organisation mondiale quasiment depuis sa création. Entre-temps, plusieurs générations de Palestiniens, résolument attachés à l'exercice de leurs droits légitimes et à la réalisation de leurs aspirations, ont grandi dans l'exil, ont été privés du droit à leur propre patrie, ou ont vécu sous occupation et domination étrangères.

La dernière vague de répression de la population palestinienne vivant sur les territoires sous occupation israélienne et les attaques constantes lancées contre les camps de réfugiés palestiniens au Liban sont une preuve manifeste qu'Israël cherche toujours à légitimer la situation créée par l'occupation et l'annexion. La révolte et la résistance croissantes des Palestiniens sur la Rive occidentale et sur la bande de Gaza montrent à l'évidence l'inadmissibilité et les limites de ces tentatives et politiques, indépendamment de la force et de la répression qui les appuient.

M. Pejic (Yougoslavie)

La crise du Moyen-Orient est l'une des sources les plus dangereuses de la tension internationale depuis 40 ans. Par conséquent, il n'est guère fortuit qu', durant cette longue période, quatre guerres sanglantes aient eu lieu, et il est évident que tout report de la solution de ce problème pourrait avoir des conséquences imprévisibles non seulement pour la région mais pour la situation internationale dans son ensemble.

Il devient également de plus en plus évident que la seule façon de diminuer durablement la tension dans la région et d'entamer un processus de solution politique globale de la crise au Moyen-Orient et du problème palestinien qui est au coeur de cette crise, est d'appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Cela implique le retrait total et urgent d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, la réalisation des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat, sous la direction de l'OLP, et le plein respect des droits de tous les pays et de tous les peuples à la paix et à la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Le débat qui a eu lieu au sein de l'Organisation des Nations Unies au cours des dernières années a confirmé que la communauté internationale n'est pas disposée à tolérer plus longtemps la situation qui règne au Moyen-Orient, provoquée par la politique de force, d'expansion et d'annexion d'Israël, notamment ses tentatives faites pour éliminer l'identité nationale et étouffer la conscience du peuple palestinien.

Il existe un accord quasi unanime, auquel ont souscrit tous les pays non alignés, pour reconnaître que l'Organisation des Nations Unies devrait et doit jouer un rôle actif clef dans la recherche d'une solution juste et globale au problème de Palestine, qui a des dimensions politiques, internationales, juridiques, humanitaires et morales. C'est la dette historique et l'obligation de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale face à la tragédie du peuple palestinien.

Il est par conséquent tout à fait compréhensible que l'initiative de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, lancée à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, avec la participation de toutes les parties directement intéressées sur un pied d'égalité, y compris l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, reçoive un appui croissant.



M. Pejic (Yougoslavie)

A cet égard, nous avons noté la déclaration qui figure dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle

"ces tendances positives, ainsi que le consensus international croissant en faveur de la convocation rapide d'une conférence, nous font l'obligation de consolider les fondations déjà mises en place et de pousser plus avant".

(A/42/714, par. 34)

La mise en oeuvre de cette initiative, après des années d'effusions de sang et de conflits, représente, à notre avis, la seule façon réaliste de parvenir à une solution juste et durable du problème de Palestine, sans laquelle une paix stable ne saurait régner au Moyen-Orient.

Il est donc encourageant de constater que, durant la période qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale, de larges consultations ont eu lieu au Conseil de sécurité et avec les parties directement intéressées en vue de trouver des formules généralement acceptables pour la convocation de la Conférence sur le Moyen-Orient.

La Yougoslavie a appuyé sans réserve tous les efforts constructifs destinés à assurer la convocation de la Conférence internationale. En ce sens, nous appuyons également les efforts déployés par le Secrétaire général dans le cadre du mandat qui lui a été confié par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Toutefois, nous estimons que le premier objet de ces efforts doit être d'assurer la participation et la représentation, sur un pied d'égalité, du peuple palestinien à ladite conférence, faute de quoi aucune décision ne saurait être prise sur sa destinée.

Au cours de leur conférence au sommet, à Harare, au Zimbabwe, les pays non alignés ont adopté une position claire et sans équivoque sur la Conférence internationale. Le Comité des neuf pays non alignés pour la Palestine, dans le cadre du mandat à lui confié sur la base des décisions de la Conférence au sommet d'Harare et des conclusions des réunions ministérielles du Comité, qui se sont tenues cette année à Harare, à Pyongyang, et à New York, a également grandement contribué aux efforts tentés pour convoquer la Conférence. A cet égard, le Comité des neuf pays alignés a lancé, de Harare, un appel à tous les pays, aux organisations internationales et à l'opinion publique mondiale pour qu'ils fassent tout leur possible pour soutenir tous les efforts destinés à convoquer la Conférence internationale, dont l'un des objectifs est la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'Etat.

M. Pejic (Yougoslavie)

Nous estimons que toutes les conditions sont réunies pour que l'on prenne la décision, au cours de cette session, de réaliser rapidement cette initiative, car le climat est très favorable et elle jouit d'un large appui. Nous sommes, bien entendu, conscients de tous les obstacles et de toutes les difficultés qui entravent la convocation de la Conférence. Nous sommes conscients également du long chemin qui nous reste à parcourir et des difficultés qui se poseront lors des consultations et de l'élaboration d'un accord.

Les raisons sont claires : la résistance la plus ferme à la convocation de la Conférence provient d'Israël, qui ne veut pas renoncer à son ambition de s'imposer en dominateur et arbitre au Moyen-Orient, ni à ses tentatives pour dicter les conditions et l'issue de la solution, et de certains éléments influents non régionaux qui, dans leur conception politique, ne veulent pas comprendre qu'une solution juste à la question de Palestine sur la base de la réalisation des droits inaliénables et légitimes du peuple palestinien est la seule façon de parvenir à une paix durable dans la région. Il convient de rappeler, cependant, que toute tentative faite pour imposer une solution qui ne garantirait pas ces droits est vouée à l'échec.

Nous pensons que le débat sur les résolutions relatives à la question de Palestine et le soutien qui leur est apporté donneront un nouvel élan à l'intensification des efforts, des contacts et des consultations menés au sein du Conseil de sécurité avec les parties directement intéressées, et avec tous ceux qui peuvent contribuer à résoudre le problème. Par ailleurs, il faut éviter que l'opposition de certains milieux politiques en Israël et l'impasse provisoire ne découragent et ne paralysent ces efforts. C'est pourquoi nous sommes convaincus que le Secrétaire général doit continuer ses efforts pour surmonter les difficultés actuelles et promouvoir l'idée d'une conférence internationale. A cet égard, il importe, au premier chef, que les pays qui peuvent exercer une influence politique sur Israël exercent des pressions sur les milieux qui, dans ce pays, entravent et bloquent le processus politique. En effet, tout ajournement de la solution comporte des dangers dont on peut difficilement évaluer les conséquences à l'heure actuelle.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : La présente session de l'Assemblée générale a lieu en une année historique pour la question de Palestine, puisqu'elle marque le huit-centième anniversaire de la libération de Jérusalem des croisés européens lors de la bataille de Hattin, qui a été

M. Abulhasan (Koweït)

gagnée par le héros arabe Saladin. Cette année marque également le soixante-dixième anniversaire de la proclamation de la sinistre Déclaration Balfour dans laquelle figurait une promesse faite par un pays qui ne possédait rien de ce qu'il promettait à ceux qui ne méritaient rien, celle de troquer la terre de Palestine contre l'appui juif au Gouvernement britannique qui exerçait un mandat sur ce territoire.

C'est aussi l'année qui marque le quarantième anniversaire de la fameuse résolution des Nations Unies portant partage de la Palestine, et le vingtième anniversaire de l'occupation par l'entité sioniste, du reste des territoires palestiniens et de la ville sainte d'Al Qods; et c'est depuis lors que les forces israéliennes ont poursuivi leur marche en avant pour occuper d'autres territoires arabes. C'est également le cinquième anniversaire de l'invasion barbare par Israël du Liban, des massacres de Sabra et Chatila et de l'occupation d'autres territoires arabes, parachevant ainsi le complot. L'opinion publique mondiale, notamment dans le monde qui échappe à l'influence sioniste, s'est alors éveillée à la réalité de la nature agressive et expansionniste d'Israël après que le mythe de l'agneau de paix entouré de loups féroces se fut effondré et que les intentions de ses tenants racistes eurent été pleinement révélées.

Nous savons tous que la cause de cette ancienne nation de Palestine privée de tout n'était pas dûment reconnue dans les instances internationales jusqu'à il y a quelques années, après que les pays du tiers monde se furent libérés du joug du colonialisme dans les années 50 et 60. L'âge de la libération et du rétablissement de la plupart des nations de souveraineté nationale est alors venu, ce qui nous a permis d'entendre enfin, dans notre organisation et dans les nombreuses instances des activités internationales, la vérité sur la question de la Palestine. Aujourd'hui, après toutes ces années, alors que le peuple palestinien continue de subir l'occupation, l'exil et la misère, nous constatons que l'arrogance des puissances qui s'abritent derrière une falsification de l'histoire constitue toujours un obstacle formidable au recouvrement, par toute une nation, de ses droits légitimes qui ont néanmoins été reconnus par la majorité écrasante de la communauté internationale.

M. Abulhasan (Koweït)

Israël persiste à faire preuve d'insolence à l'égard de la communauté internationale, à transgresser la loi, en perpétuant l'occupation et en faisant fi des nombreuses résolutions adoptées à ce sujet. Toutes les pratiques illégales et inhumaines commises dans les territoires arabes occupés ne sont pas imputables à la période d'occupation ou même à l'émergence d'Israël, elles vont bien au-delà puisqu'elles sont inhérentes à la foi et à la pensée sionistes.\*

---

\* M. Florin (Président) assume la présidence.

M. Abulhasan (Koweït)

Etant donné que, selon la philosophie fondamentale du sionisme, la terre de Palestine est en fait la terre d'Israël et que, par conséquent, le peuple palestinien doit s'en aller ou être expulsé, soit par la force, soit par l'annexion progressive de ses terres, les sionistes ont commis les pires forfaits et n'ont reculé devant aucune mesure d'oppression pour faire de la vie de la population dans les territoires arabes occupés un véritable enfer, afin de les contraindre à émigrer et à céder la place aux Juifs.

Dans le cadre de ce projet bien pensé pour arriver à leurs fins, les autorités israéliennes recourent aux formes d'oppression les plus diverses pour modifier l'identité palestinienne. J'en citerai quelques-unes.

Premièrement, la destruction des institutions politiques des territoires occupés en chassant la population arabe, en l'opprimant, en la déplaçant, en expulsant les maires élus, en dissolvant les conseils représentatifs élus, en détruisant les symboles palestiniens et en punissant ceux qui sont munis d'une carte de la Palestine ou d'un drapeau palestinien.

Deuxièmement, la dislocation des fondements culturels et sociaux en fermant des universités, des écoles et des institutions académiques, en interdisant certains ouvrages, en imposant la censure de la presse, en harcelant, en expulsant et en déportant les intellectuels, les écrivains et les poètes.

Troisième, la paralysie de la structure économique en contrôlant les sources d'eau de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, en opprimant les fermiers par le contrôle de leurs récoltes et de leurs produits. Le peuple palestinien étant un peuple essentiellement agricole, ses moyens de subsistance sont la terre et l'eau, et leur contrôle rend la vie des fermiers intolérable et sape la base même de leurs moyens de subsistance.

Quatrièmement, la terreur infligée à la population civile des territoires occupés, soit en lui imposant une domination militaire, soit en ayant recours à la force sauvage de la police; on n'hésite pas à attaquer violemment les jeunes et à leur lancer des pierres. Ce qui est plus épouvantable encore, c'est que les colons juifs ont pris l'initiative de constituer des milices pour frapper et châtier sévèrement la population civile sans armes qui n'a pour elle que les lois et les pactes internationaux, lesquels sont violés quotidiennement.

Ces crimes et ces pratiques inhumaines se poursuivront, car les autorités israéliennes n'ont pas épuisé tous leurs actes illégaux.

M. Abulhasan (Koweït) :

Il convient de blâmer certains milieux occidentaux pour ce qui se passe en Palestine, soit parce qu'ils se bornent à des dénonciations tièdes, soit parce que, de propos délibéré, ils avancent des accusations truquées, qualifiant par exemple d'actes de terrorisme certaines activités de résistance nationale légitime à l'occupation. Aucune crédibilité ne saurait être accordée à ceux qui ignorent tous ces Palestiniens innocents qui vivent sous l'oppression de l'occupation sioniste, qui connaissent l'humiliation de son racisme, qui subissent le sort des apatrides en dehors des territoires palestiniens occupés et la cruauté des attaques israéliennes jusque dans leurs camps de réfugiés.

Toutefois, le déni continu des droits des Palestiniens, l'occupation, la politique d'agression et d'expansion, l'oppression des propriétaires terriens et la force brutale ne réussiront pas à faire oublier la juste cause palestinienne, à ébranler la détermination de son peuple ou à réprimer sa lutte pour conquérir son indépendance et retourner dans sa patrie. Ils n'affaibliront pas non plus la détermination des forces de la légitimité internationale de traiter la question palestinienne dans le cadre du droit international et des normes de comportement international et, pour commencer, dans le cadre d'une conférence internationale convoquée sous l'égide des Nations Unies, et à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) - son seul représentant légitime - sur un pied d'égalité, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale.

Le Koweït souhaite vivement la convocation de cette conférence internationale et tient à rappeler que la Conférence au sommet des pays arabes, tenue le 8 novembre 1987 dans le royaume hachémite de Jordanie, a appuyé la convocation de cette conférence dans le contexte des efforts et des initiatives pacifiques des pays arabes visant l'établissement d'une paix juste et durable dans la région. La conférence proposée a également reçu un appui substantiel de la part de l'Organisation de la Conférence islamique, du Mouvement non aligné, des pays socialistes, des Etats membres de la communauté européenne et des pays nordiques.

Il convient de rappeler que la Conférence au sommet des pays islamiques qui s'est tenue au Koweït cette année a souligné la nécessité, pour le Conseil de sécurité, d'adopter une nouvelle résolution garantissant au peuple palestinien les droits qui sont les siens, y compris son droit de rentrer dans sa patrie, son droit à l'autodétermination et à l'établissement, sous la direction de son seul représentant légitime - l'Organisation de libération de la Palestine -, d'un Etat indépendant dont la capitale serait la ville sainte d'Al Qods.

M. Abulhasan (Koweït)

Tant qu'une telle résolution n'aura pas été adoptée et dûment appliquée, il appartiendra à tous les pays épris de paix et respectueux du droit international d'appuyer le peuple palestinien dans sa résistance au terrorisme sioniste et aux efforts faits pour se saisir par la force des terres qui lui restent.

M. PITARKA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Le problème palestinien est l'une parmi les questions examinées par l'Assemblée générale à chacune de ses sessions. Une solution rapide à ce problème, soit l'exercice par le peuple palestinien de son droit souverain à vivre libre et indépendant sur sa propre terre, demeure, à juste titre, la préoccupation constante de notre organisation et de l'opinion publique mondiale.

Le peuple albanais et son gouvernement ont toujours suivi avec préoccupation et compassion la tragédie que vit depuis tant d'années le peuple palestinien, ses souffrances et son dénuement. Notre peuple, qui comprend sa lutte de libération contre l'agression sioniste et l'impérialiste, se sent très proche de ce peuple courageux et épris de paix. Il pourra toujours compter sur notre solidarité et sur notre plein appui. Du reste, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire socialiste d'Albanie l'a réaffirmé dans son discours prononcé lors du débat général de la présente session de l'Assemblée générale.

M. Pitarka (Albanie)

Le cours même des événements montre à l'évidence que les perspectives de solution de la question de Palestine restent sombres. Tant qu'il n'y aura pas de solution à la juste cause du peuple palestinien qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient, tant que le peuple palestinien ne retournera pas dans sa patrie, il n'y aura pas de paix ni de tranquillité dans la région, il n'y aura pas de solution aux problèmes du Moyen-Orient en général. Chacun sait que ceux qui portent la principale responsabilité de cette grave situation qui affecte directement le destin de toute une nation ainsi que la paix et la sécurité de la région sont les sionistes israéliens et les impérialistes américains qui n'ont jamais cessé d'appuyer et d'encourager pleinement la politique agressive et les activités criminelles d'Israël.

Défiant ouvertement et avec arrogance l'opinion publique mondiale, les sionistes israéliens continuent inlassablement de perpétrer persécutions et actes de terreur, crimes et massacres à l'encontre du peuple palestinien des territoires occupés. Au Liban, les camps de réfugiés palestiniens restent en permanence la cible des attaques, des bombardements et du génocide acharné des Israéliens. Les prisons et les camps de concentration d'Israël, ses actes de terreur antipalestiniens et antiarabes sont la preuve vivante de la tragédie que connaît le peuple palestinien. Les odieux massacres perpétrés dans les camps de réfugiés de Sabra et Chatila et dans les territoires occupés, l'expulsion systématique et forcée des Palestiniens et autres résidents arabes de leurs foyers nationaux ancestraux et autres actes criminels révèlent à la face du monde les sombres intentions d'Israël : la déportation forcée et la liquidation physique des Palestiniens et la création du grand Etat d'Israël grâce à l'annexion des territoires arabes.

C'est une fois de plus l'occasion de souligner qu'Israël n'aurait pas été en mesure de poursuivre une telle politique criminelle s'il n'avait bénéficié de l'appui général et de l'aide de la réaction mondiale et de l'impérialisme, d'abord et avant tout l'impérialisme américain. Les manoeuvres politiques et diplomatiques de Washington sur le prétendu "règlement pacifique" des problèmes du Moyen-Orient, et tout d'abord le problème palestinien, sa propagande sur ses "tentatives" pour inciter Israël à participer à la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et à mener des négociations pacifiques avec les Arabes ne trompent personne. Les peuples, notamment les peuples arabes, à la lumière des



M. Pitarka (Albanie)

actes hostiles que mène contre eux l'impérialisme américain peuvent se faire un jugement. Les peuples et les pays arabes comprennent que ce qui est à la base de l'intensification actuelle de la diplomatie américaine, se sont des intentions hostiles et des complots qui visent à leur imposer des négociations directes et séparées avec Israël, les vieilles intentions de diviser la nation arabe pour leur faire oublier la cause sacrée du peuple palestinien, à savoir la création de son propre Etat libre et indépendant.

La délégation albanaise estime que la nouvelle exacerbation de la situation au Moyen-Orient et dans le golfe Persique, de même que la tragédie et les événements douloureux qui se déroulent au Liban, visent à porter un coup à la juste cause du peuple palestinien. Ils ont été calculés pour porter préjudice et faire obstacle à sa lutte et à celle des autres peuples arabes contre l'agression sioniste et impérialiste, pour engager les peuples et les pays de la région dans des guerres fratricides et de graves conflits les uns avec les autres, et pour les détourner, en fin de compte, du principal objectif de leur lutte, à savoir le règlement définitif de la question palestinienne. Tout ceci a conduit à la création d'une situation dangereuse pour le mouvement de libération de la Palestine et la cause des peuples arabes en général.

Les socio-impérialistes soviétiques portent également une grande responsabilité dans la grave situation qui règne au Moyen-Orient et les coups qui sont portés à la juste lutte de libération du peuple palestinien. Comme par le passé, en dépit de leurs déclarations et de leurs manoeuvres démagogiques pour apparaître comme les amis du peuple palestinien et des autres peuples arabes, les socio-impérialistes soviétiques, qui rivalisent et mènent des complots avec les Etats-Unis d'Amérique dans la région, qui maintiennent ouvertement des liens avec Israël, qui continuent de fournir, en nombre toujours plus élevé, d'autres colons juifs pour les nouvelles colonies installées dans les territoires arabes occupés, se révèlent plus que jamais comme les ennemis de la juste cause palestinienne et de tout le Moyen-Orient en général. En outre, les tentatives de Moscou pour rendre son plan sur la "Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient" plus acceptable sont liées directement à ses tentatives pour s'assurer un rôle dans les marchandages qui ont eu lieu dans les coulisses sur les sphères d'influence et l'hégémonie dans la région.

M. Pitarka (Albanie)

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire de leur interminable lutte que le peuple palestinien et les autres peuples arabes sont confrontés à de graves menaces et dangers qui pèsent sur leur destinée. La longue expérience qu'ils ont acquise dans leur lutte contre l'agression sioniste et impérialiste et les plans antiarabes des grandes puissances les a préparés à faire face courageusement aux rudes épreuves et aux dangers de toutes sortes. Le peuple palestinien, au prix de sacrifices et d'épreuves incalculables, poursuit sa juste lutte pour récupérer les territoires occupés par les sionistes israéliens. La juste lutte qu'il mène pour sa patrie et la préservation de son identité nationale, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), bénéficie de l'appui des peuples arabes frères et de tous les peuples et nations du monde épris de paix et de liberté. Les initiatives qu'ont prises le mouvement palestinien et les peuples arabes pour serrer les rangs et renforcer leur unité sont des événements positifs qu'il convient de saluer et d'encourager davantage, car, face aux nombreux dangers et menaces auxquels ils doivent résister, le renforcement de leur unité est actuellement plus impératif que jamais pour les peuples arabes. La cause palestinienne a été et demeure la cause de tous les peuples arabes. Par conséquent, leur unité n'a jamais été et ne sera jamais la résultante des sentiments ou des croyances religieuses. Elle repose d'abord et avant tout sur leurs intérêts nationaux communs, sur leur lutte commune contre tout ennemi, sur la cause sacrée de la libération des territoires arabes et de leur accession à l'indépendance et à la liberté.

Le peuple palestinien et les autres peuples arabes ne sont pas seuls dans leur lutte. A leur côté se rangent tous les peuples progressistes épris de paix du monde. Le peuple albanais, en tant qu'ami sincère du peuple palestinien et des autres peuples arabes, continuera d'appuyer leur juste cause, la lutte pour la réalisation de leurs légitimes aspirations nationales. Nous condamnons avec force la politique agressive et les activités criminelles des sionistes israéliens et les intrigues, complots et activités hégémonistes des grandes puissances impérialistes au Moyen-Orient qui portent atteinte aux intérêts du peuple palestinien et autres peuples arabes, à la paix et à la sécurité de la région.

En conclusion, je tiens à souligner que dans l'avenir la République socialiste populaire d'Albanie et le peuple albanais continueront d'appuyer indéfectiblement la lutte résolue et inflexible des peuples arabes et du peuple palestinien. Nous sommes certains que cette lutte triomphera.

M. MERINO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Il y aura exactement 40 ans jeudi prochain, le 26 novembre, que l'Assemblée générale des Nations Unies, qui n'en était alors qu'à sa deuxième session, adoptait la résolution 181 (II), décidant du partage géopolitique de la Palestine en deux Etats indépendants : un Etat juif et un Etat arabe.

Tandis que le premier s'installait dans un espace géographique de 14 000 kilomètres carrés, le second, à ce jour, n'a jamais pu prendre racine et son peuple a été condamné à l'ostracisme, même si cette résolution 181 (II) lui accordait 11 000 kilomètres carrés de territoire.

Officiellement un Etat était né, mais une crise était également née. La décision de l'Organisation des Nations Unies avait institutionnalisé l'affrontement et engendré la guerre civile.

M. Merino (Colombie)

Depuis lors, chaque année, notre assemblée s'use à traiter d'une question qui a déjà donné lieu à plus de 200 résolutions sans réussir à parvenir à une décision finale sur ce problème qui porte sérieusement atteinte à la crédibilité de notre organisation qui, en l'occurrence, est incapable d'agir comme un instrument compétent pour régler, de manière pacifique, un conflit qui a déstabilisé le Moyen-Orient et qui compromet gravement la paix dans cette région du monde.

Il est évident que la crise du Moyen-Orient ira en s'aggravant tant que la communauté internationale restera incapable de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale, tant qu'on empêchera des milliers de Palestiniens de rentrer dans leur patrie, tant que de vastes territoires arabes palestiniens continueront d'être placés sous domination étrangère.

Nous nous devons d'appuyer les efforts du Comité spécial et du Secrétaire général pour parvenir à un accord négocié, pacifique et général du problème palestinien. C'est pourquoi nous appuyons leurs efforts faits par les pays non alignés pour convoquer une conférence de paix sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient toutes les parties au conflit, sans aucune exclusion, et où elles s'entendraient pour conclure une paix juste, sincère et durable, affirmant le droit de tous les peuples et de tous les Etats de la région de vivre dans la paix, la sécurité et le bon voisinage, à l'intérieur de frontières sûres, reconnues internationalement.

La Colombie, en tant que pays latino-américain et non aligné, réaffirme ici sa solidarité avec la cause palestinienne et demande que les Nations Unies s'acquittent pleinement de leur mandat, notamment celui prévu par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui établit les principes devant s'appliquer au règlement du problème palestinien.

La Colombie est persuadée que la solution définitive doit se fonder sur les principes de la Charte qui condamne le recours à la force et l'acquisition de territoires comme butin de guerre. Seuls la reconnaissance et le respect mutuels sur un pied d'égalité, de tous les intérêts de toutes les parties concernées permettront d'apporter la paix, la tranquillité et le bien-être à une terre et à des peuples qui, pour des raisons et des circonstances nombreuses et diverses, sont liés à notre sang, à notre culture, à notre religion et à notre identité particulière.

M. AL-SHAKAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : La question de Palestine et la question du peuple palestinien sont considérées, de par leur nature et de par leur essence, comme parmi les questions qui ont des relations des plus directes avec les buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies tels qu'ils sont mentionnés dans la Charte, compte tenu du rôle que jouent les Nations Unies dans la défense des droits des peuples militants pour parvenir à leur liberté et à leur indépendance nationale et pour exercer leur droit à l'autodétermination, afin de jeter des fondements solides et justes pour la paix et la sécurité dans le monde.

Bien que les Nations Unies et la communauté internationale aient reconnu le bien-fondé de la question du peuple palestinien, celui-ci est toujours privé de l'exercice de son droit inaliénable à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination, droit dont jouissent les autres peuples du monde, car la crise dont souffre ce peuple et qui, en fait, constitue une tragédie, n'est point une question obscure ou un problème inconnu pour les Nations Unies. Il s'agit d'une question qui retient l'attention de la communauté internationale depuis la création de l'Organisation des Nations Unies.

Il y a 70 ans - le 2 novembre 1917 - le complot sur la question de Palestine et sur le peuple palestinien a commencé à cause du sionisme mondial et des Etats colonialistes de l'époque, lorsque le Gouvernement britannique, Puissance mandataire en Palestine, a fait en secret la Déclaration Balfour, qui constitue une promesse d'aide au mouvement sioniste mondial afin de créer une patrie nationale pour les Juifs en Palestine, sans en informer le peuple arabe de Palestine. Conformément à cette déclaration, celui qui n'était pas propriétaire a fait don de ce qu'il ne possédait pas à ceux qui ne sont pas les propriétaires légitimes. Autrement dit, la Puissance mandataire en Palestine - le Gouvernement britannique - a accordé ce qu'elle ne possédait pas, à savoir la Palestine arabe, à des gens qui ne sont point les propriétaires légitimes de ce qu'elle leur a donné, à savoir les Sionistes.

Le mouvement sioniste mondial a considéré cette déclaration comme étant un prétexte pour judaïser la Palestine - territoire et peuple palestiniens - grâce à l'expropriation des territoires palestiniens au profit des Juifs ainsi qu'à l'invitation lancée aux Juifs de venir s'installer en Palestine à la place des Palestiniens originaires du pays.

---

M. Al-Shakar (Bahreï )

Depuis plus de 40 ans, la Grande-Bretagne a remis le dossier de la question de Palestine aux Nations Unies. Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II) contenant le plan de partage de la Palestine, dont l'application a abouti à la création de l'Etat d'Israël au détriment de la majorité du peuple palestinien, qui a été expatrié, dispersé par divers procédés de terrorisme et de répression. Les Palestiniens se sont alors réfugiés dans les Etats arabes voisins et ailleurs.

Israël est ainsi devenu une base agressive colonialiste, qui a déclenché des guerres successives contre ses voisins, les Etats arabes, afin d'étendre son territoire, de judaïser la Palestine, d'expulser le peuple palestinien et d'imposer l'hégémonie israélienne à toute la région. A la suite de son agression en 1967, Israël a réussi à mettre en oeuvre son plan d'occupation de ce qui reste du territoire palestinien, la Cisjordanie et Gaza. Depuis qu'il occupe les territoires arabes, Israël poursuit une politique expansionniste extrémiste en créant des colonies de peuplement qu'il peuple de colons sionistes, en expulsant le peuple palestinien de son territoire, qu'il a contraint à l'exode, en confisquant ses biens et en colonisant ses terres. Le peuple palestinien qui continue de vivre sous le joug de l'occupation israélienne ne cesse d'endurer les méfaits de cette politique colonialiste, expansionniste et raciste.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

De même, les intentions agressives d'Israël, ses convoitises ne se sont point limitées à la confiscation de tout le territoire palestinien, à l'expulsion du peuple palestinien et à des actes d'agression contre les Etats arabes voisins. Israël a envahi entièrement le Liban, a bombardé le réacteur nucléaire iraquien sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a tenté son raid aérien contre la Tunisie. De même, le Liban est toujours exposé aux raids aériens et aux actes d'agression successifs déclenchés contre lui par Israël qui occupe toujours une partie de son territoire.

Aujourd'hui encore, Israël, qui a été créé sur les ruines du peuple palestinien, ne cesse de pratiquer depuis 1967, soit depuis deux décennies, une politique officielle très caractérisée, dont l'objectif à moyen et long terme est d'expulser le peuple palestinien de son territoire pour l'occuper, détruire ses structures économiques et sociales, de défigurer son patrimoine culturel authentique en extirpant ainsi son caractère arabe et d'éliminer son identité nationale. L'application de cette politique arbitraire vise à terroriser les habitants des territoires arabes occupés, en Cisjordanie et à Gaza, qui vivent sous le joug de l'occupation militaire. Il s'agit là d'une période sombre dans l'histoire de ce peuple du fait des pratiques utilisées par les autorités militaires israéliennes, et que l'on appelle communément la politique de la main de fer. Cette politique consiste à procéder à des déportations et à des expulsions administratives, au régime de résidence surveillée, aux sanctions économiques, à la destruction des maisons et des terres et à la restriction des libertés les plus élémentaires tels que le droit d'expression, le droit de réunion, le droit à l'éducation et le droit au développement économique

... qui fait que cette situation est encore plus explosive est le fait que les territoires arabes occupés font face à des conditions bien singulières : les souffrances infligées par le peuple palestinien du fait de l'occupation répressive et terroriste sont incommensurables. La situation qui règne dans les territoires arabes occupés ne peut être considérée comme une occupation militaire provisoire, régie par les principes et les normes internationaux. Il ne s'agit pas non plus d'une situation d'occupation classique telle que l'ont vécue les peuples d'Asie et d'Afrique. Il s'agit d'une situation dont la gravité est extrême. Il s'agit d'un système d'occupation inconnu dans les relations internationales. Il s'agit en fait d'une agression, permanent et minutieusement planifié. Cette situation est

M. Al-Shakar (Bahreïn)

caractérisée par la cancéreuse colonisation de peuplement qui vise à modifier la structure démographique et géographique de ces territoires par l'expulsion progressive des propriétaires authentiques de ces territoires, leur expropriation systématique de leurs terres et de leurs biens et par la création de colonies de peuplement à l'intention de colons venus de l'étranger.

Je n'aborderai pas les deux dimensions fondamentales que revêt la question de Palestine, à savoir la terre et le peuple. Il s'agit là de questions bien connues, et les archives des Nations Unies fourmillent de détails sur la situation douloureuse et dangereuse qui est faite à un peuple dont la moitié a été expulsée de son territoire national et dont l'autre moitié est exposée quotidiennement à l'extermination collective du fait des pratiques répressives exercées par Israël, sans qu'aucune mesure dissuasive ne soit prise afin d'empêcher l'agresseur de persister dans son crime. La communauté internationale prend de plus en plus conscience du caractère juste de la cause du peuple de Palestine et de la nécessité de régler tous les aspects de cette question. C'est ainsi que l'Assemblée générale a adopté une série de résolutions pertinentes dont la résolution 3236 (XXIX), adoptée le 22 novembre 1974, et la résolution 41/43, adoptée le 3 décembre 1986, qui réaffirment les droits inaliénables du peuple palestinien et la nécessité, l'urgence de réaliser ses droits nationaux, grâce à une solution juste et durable de la question de Palestine, qui inclut le droit du peuple palestinien à exercer son droit à l'autodétermination sans aucune intervention étrangère, son droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale, le droit des Palestiniens à revenir dans leurs foyers dont ils ont été expulsés et à récupérer les biens dont ils ont été dépossédés.

Cependant, la réalisation de ces droits n'a pas été possible en raison du refus d'Israël d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Au cours des 20 dernières années, les Nations Unies ont déployé des efforts louables. L'Organisation des Nations Unies a présenté des initiatives, mis au point des programmes et des projets afin de parvenir à une solution juste et durable du conflit arabo-israélien qui sauve la Palestine de la perte, et afin d'éviter l'imposition d'une politique de fait accompli par Israël. Tous ces efforts et toutes ces initiatives internationaux sont restés vains en raison du refus permanent et persistant d'Israël, et de son obstination et de son mépris à l'égard de toutes les résolutions et de tous les us et coutumes internationaux.



M. Al-Shakar (Bahreïn)

Cette attitude d'Israël qui refuse la paix, cette attitude bien connue qui n'a pas changé depuis 1967, a prouvé, indubitablement et sans conteste, les intentions véritables et réelles d'Israël d'imposer la reddition sous une apparence trompeuse de paix, la paix n'étant pas l'objectif d'Israël, réaffirmant ainsi sa nature agressive et expansionniste et son attitude hostile à la paix, à la sécurité dans toute la région.

Nous croyons que la seule paix possible est la paix fondée sur la justice et l'équité, qui garantira au peuple palestinien l'exercice de tous ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination sur son territoire arabe palestinien, sous la direction de son unique et légitime représentant, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

M. Al-Shakar (Bahreïn

Les dirigeants et chefs d'Etat arabes, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), le seul représentant légitime du peuple palestinien, au cours du Sommet de Fès, le 6 septembre 1982, se sont dits prêts à oeuvrer dans le cadre des Nations Unies pour parvenir à une solution pacifique, juste et globale, qui s'appuie sur la légitimité internationale et sur le principe de la solution pacifique et juste de la question de Palestine.

Les Etats arabes ont présenté le plan de paix de Fès en huit points inspirés dans leur ensemble des résolutions de l'Assemblée générale et pouvant être considéré comme une base solide pour parvenir à une solution juste, pacifique et honorable de la question de Palestine. Ce projet arabe de paix a été rejeté par Israël, de même qu'Israël a rejeté et méprisé tous les projets et autres initiatives pacifiques depuis 1967, non seulement parce que de telles initiatives ne garantissent pas à Israël l'hégémonie entière sur tout le territoire palestinien, mais aussi parce que ces initiatives et projets n'assouviennent pas tous ses désirs de dominer la région entière.

Malgré le refus d'Israël d'accepter toutes les initiatives pacifiques dans le cadre des Nations Unies, les chefs d'Etat arabes ont exprimé leur attachement à la légitimité internationale afin de parvenir à une solution juste et durable du conflit arabo-israélien conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et sur la base du recouvrement de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, en premier lieu la ville sainte de Jérusalem, ainsi que le recouvrement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et la solution de la question de Palestine sous tous ses aspects. Dans ce contexte, compte tenu de leur responsabilité historique, ces chefs d'Etat, au cours du sommet arabe tenu à Amman (Jordanie) le 11 novembre 1987, ont appuyé la tenue d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, ainsi que les Etats membres permanents du Conseil de sécurité, cette conférence étant considérée comme l'unique moyen approprié pour résoudre le conflit arabo-israélien d'une manière pacifique, juste et globale.

Nous considérons que les Nations Unies, aujourd'hui plus que par le passé, sont invitées à appuyer les efforts de paix visant à tenir une conférence de paix

M. Al-Shakar (Bahreïn)

internationale conformément à la recommandation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, aux paragraphes 94 et 95 de son rapport (A/42/35).

Je voudrais affirmer l'appui de mon pays aux résolutions et recommandations contenues dans ce document et dans ce rapport. De même, nous partageons l'admiration exprimée par ce comité face à la solidité et à l'unité du peuple palestinien résistant à l'occupation sous la direction de son représentant unique et légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Du haut de cette tribune, je voudrais saluer la résistance du peuple palestinien ainsi que son courage qui s'est incarné dans les divers soulèvements populaires auxquels on a assisté récemment dans les villes de Cisjordanie et de la bande de Gaza, exprimant ainsi l'opposition de ce peuple à l'occupation et j'espère que la communauté internationale se solidariserait avec ce peuple militant et pourra l'assister en lui fournissant aide matérielle et appui politique moral pour qu'il puisse réaliser ses droits nationaux inaliénables. Nous invitons de même tous les Etats, en particulier les Etats membres permanents du Conseil de sécurité, à ne pas accorder leur aide financière, militaire et politique à Israël, aide qui lui permet de persister dans son occupation des territoires arabes et palestiniens, ainsi que de neutraliser les efforts internationaux visant à instaurer une paix juste et durable dans la région.

L'histoire nous a appris qu'une paix qui ne se fonde pas sur la justice est une paix fragile devant inévitablement aboutir à l'échec. Il est indubitable que quelle que soit la durée de l'occupation et la gravité de cette occupation, cette nuit obscure devra prendre fin un jour, car la répression ne peut aboutir qu'au défi et à la détermination de recouvrer les droits légitimes. La résistance héroïque dans les territoires arabes occupés, ainsi que les soulèvements populaires qui expriment l'attachement du peuple palestinien à son territoire en sont la preuve et ce malgré tous les actes de répression, d'arbitraire et de tyrannie. Cela prouve tous les jours l'authenticité de ce peuple qui, en raison de la tragédie qu'il a vécue, ne cesse de croire dans ses droits nationaux inaliénables et dans le caractère fatal de sa victoire. Il s'agit là d'une épreuve unique, et les peuples qui l'ont subie se comptent sur les doigts. Pour cette raison, ma délégation espère que l'Assemblée générale, après avoir commencé à examiner cette

M. Al-Shakar (Bahreïn)

question de Palestine il y a 30 ans, puisse adopter les résolutions efficaces pouvant conduire à une solution juste et durable de cette cause qui obligerait Israël à se soumettre à la volonté internationale, permettant ainsi au peuple palestinien de pratiquer et d'exercer ses droits inaliénables.

Avant de terminer ma déclaration, je voudrais saluer les efforts permanents des membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ce comité qui accroît la prise de conscience internationale de la question de Palestine. Je voudrais ici saluer les efforts du Président de ce Comité, M. Sarré du Sénégal. Nous espérons de même que, très prochainement, le peuple palestinien aura obtenu ses droits nationaux et inaliénables dans son territoire et dans sa patrie, ce qui lui permettra d'édifier son Etat indépendant sous la direction de son seul représentant légitime, l'OLP.

M. KIKUCHI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Tout au long de leur histoire, les Nations Unies ont consacré beaucoup d'attention aux problèmes complexes et événements mouvementés du Moyen-Orient. Plus récemment, c'est la situation extrêmement tendue qui résulte du conflit Iran-Iraq qui a été au coeur des préoccupations internationales. Je n'ai certes pas l'intention de minimiser la nécessité urgente de trouver rapidement une solution à ce conflit tragique, mais j'estime que nous devons veiller à ce que cela ne nous détourne pas d'autres questions qui nous préoccupent depuis longtemps et qui sont tout aussi pressantes dans la région. Au premier plan de ces questions, il y a, bien entendu, la question de Palestine.

M. Kikuchi (Japon)

Au fil des années, le Japon a toujours maintenu qu'étant donné que la question palestinienne est au coeur du problème de la paix au Moyen-Orient, le règlement de cette question est d'importance cruciale. L'une des questions fondamentales concernant la question palestinienne est de savoir si la communauté internationale est réellement attachée aux principes de l'égalité de droits et de l'autodétermination de tous les peuples conformément à la Charte des Nations Unies. Ce qui est en jeu, ce ne sont pas seulement les intérêts politiques et économiques des peuples de la région mais aussi leur droit de l'homme fondamental de vivre dans la paix et la sécurité. Il serait à la fois dangereux et absurde de penser que l'aspiration légitime du peuple palestinien à l'autodétermination peut être ignorée indéfiniment, tout comme il serait erroné de penser que le droit du peuple israélien de vivre dans la paix et la sécurité peut lui être refusé. Quiconque veut voir ses propres droits pleinement reconnus et respectés doit également reconnaître et respecter les droits des autres.

Bien que les chances d'un règlement rapide du problème palestinien demeurent précaires, la communauté internationale doit poursuivre sans faiblir ses efforts en vue de l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la position du Gouvernement japonais sur la question du Moyen-Orient dans son ensemble. Je le fais, fort de la conviction que cette position peut utilement servir de base à des efforts internationaux susceptibles d'instaurer une paix juste et durable dans la région.

Premièrement, la paix au Moyen-Orient doit être juste, durable et globale.

Deuxièmement, une telle paix devrait être réalisée par la mise en oeuvre rapide et complète des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que par la reconnaissance et le respect des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies.

Troisièmement, chaque étape vers la réalisation d'une telle paix doit être explorée compte dûment tenu des exigences légitimes de sécurité des pays de la région et des aspirations de tous les peuples de cette région, y compris le peuple palestinien.

Quatrièmement, de l'avis du Japon, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) représente le peuple palestinien. C'est pourquoi le Japon estime que pour promouvoir la cause de la paix au Moyen-Orient, il est indispensable qu'Israël et l'OLP reconnaissent mutuellement leurs positions et que l'OLP participe au processus de paix.

M. Kikuchi (Japo)

Si l'on veut que les efforts de paix aboutissent, les parties intéressées doivent se montrer disposées à entamer des négociations et faire preuve de souplesse s'agissant du processus de négociation. De son côté, la communauté internationale a la responsabilité de veiller à ce que ce type d'attitudes constructives ne soient ni ignorées ni critiquées, mais au contraire favorisées pour qu'elles deviennent un véritable processus de paix bénéficiant d'un large soutien international.

A cet égard, le Japon souscrit à l'idée de la création d'un cadre international de règlement pacifique. Aussi longtemps que cela contribuera réellement au processus de paix, le Japon restera ouvert et souple quant aux modalités de création d'un tel cadre. C'est pourquoi ma délégation, l'an dernier, a voté pour la résolution 41/43 D qui, entre autres choses, demandait la convocation d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient.

Certes, il existe de nombreuses divergences d'opinions au sujet de cette résolution et de nombreux obstacles à son application, mais je suis heureux de relever dans le rapport du Secrétaire général que, contrairement à ce qui s'est produit ces dernières années, aucun des membres du Conseil de sécurité n'est opposé en principe à l'idée d'une conférence internationale convoquée sous les auspices des Nations Unies. Je tiens à saisir cette occasion pour dire combien le Japon est reconnaissant au Secrétaire général et l'assurer du soutien constant de mon pays dans les efforts qu'il déploie pour créer un processus de paix pouvant conduire à la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

L'entêtement avec lequel Israël poursuit sa politique de création de colonies de peuplement dans les territoires occupés fait obstacle aux efforts destinés à rétablir la paix. Le Japon ne peut accepter les mesures prises par ce pays qui ont pour but de modifier unilatéralement le statut des territoires arabes occupés, tel que l'annexion de la Jérusalem orientale et des hauteurs du Golan.

Les affrontements incessants entre les Palestiniens et les autorités israéliennes dans ces territoires sont pour nous une source de grave préoccupation. Bien qu'il soit possible que chaque incident soit dû à un concours de circonstances particulières, il convient néanmoins de souligner que la cause profonde des problèmes soulevés est la persistance de l'occupation des territoires arabes par Israël.

M. Kikuchi (Japon)

Bien qu'il ne sanctionne en aucune façon l'occupation de ces territoires par Israël, mon gouvernement en appelle vigoureusement à Israël pour qu'il fasse un effort particulier pour protéger les droits de l'homme du peuple palestinien, conformément à la quatrième Convention de Genève. Le Japon demande également à Israël de prouver sa volonté sincère de paix en adoptant un comportement juste et équitable dans l'administration des territoires qu'il occupe.

Le Japon s'efforce de créer les conditions propices à un règlement pacifique du problème. C'est pourquoi mon pays appuie l'idée de la convocation d'une conférence internationale de paix. La manifestation la plus concrète des efforts faits par le Japon est sans doute le soutien qu'il fournit à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui, en répondant aux besoins du peuple palestinien et en favorisant la stabilité régionale joue, ainsi un double rôle. En plus des contributions financières et alimentaires qu'il fournit à l'UNRWA depuis 1965, le Japon a commencé en 1985 à lui prêter également une assistance technique. Il coopère également avec l'UNRWA au projet de construction de l'école élémentaire préparatoire de Jerash, en Jordanie.

On a vu trop souvent des pays essayer de régler leurs différends par les armes mais l'histoire a maintes et maintes fois montré que toute solution imposée par la force des armes ne dure pas. Cela vaut particulièrement pour le Moyen-Orient, où l'on a vu éclater un conflit après l'autre. Toutes les parties intéressées devraient tirer la leçon de l'histoire et être prêtes à oeuvrer à la réalisation d'un règlement pacifique par la négociation.

Aucune partie ne doit jamais renoncer à l'objectif de paix. Je suis convaincu que, parmi toutes les parties intéressées, il y a des éléments qui sont prêts à entamer des pourparlers de paix. Il est de notre responsabilité collective d'encourager ces éléments à se faire entendre et à demander que commencent les négociations.

Pour terminer, je voudrais demander instamment à tous les peuples du Moyen-Orient de puiser dans leurs riches traditions séculaires pour y trouver la sagesse qui les conduira à un règlement pacifique. Le peuple palestinien, en particulier, peut beaucoup contribuer à la stabilité et à la prospérité régionales. J'espère sincèrement qu'il pourra bientôt jouir de son droit inaliénable à l'autodétermination et devenir ainsi une véritable force de stabilisation dans la région.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : L'année 1987 entrera sans aucun doute dans l'histoire des luttes du peuple arabe de Palestine pour ses droits, comme une sorte d'année anniversaire, plus précisément une année d'anniversaires amers. Certaines dates, dans l'histoire des Palestiniens, sont des dates charnières et représentent des tournants sur la voie de leur destin. Elles n'évoquent pas seulement des jalons historiques mais ont profondément marqué ce peuple.

Quarante ans se sont écoulés depuis que le peuple palestinien s'est vu privé de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, reconnu par les Nations Unies. Vingt ans ont passé depuis l'occupation par Israël des terres palestiniennes sur la Rive occidentale du Jourdain, la bande de Gaza et les hauteurs syriennes du Golan, et il y a plus de cinq ans qu'Israël occupe le Sud-Liban. Enfin, il faudrait redire qu'il y a 70 ans, on publiait un document appelé la Déclaration Balfour, qui a coûté très cher aux Palestiniens.

Sur les territoires occupés depuis 1967 sévissent la terreur barbare et déchaînée, la répression et la persécution. E. Leibovitz, professeur à l'Université israélienne de Jérusalem, que l'on peut difficilement accuser de manque de patriotisme, a commenté cette situation ainsi :

"Ce qui est arrivé en juin 1967 a transformé Israël en puissance conquérante, en instrument de domination cruelle sur un autre peuple... Sur les territoires occupés en 1967, Israël exerce un pouvoir colonial. Il domine un autre peuple par des moyens militaires."

En effet, il est vrai que beaucoup de sang et de larmes ont été versés par le peuple palestinien au cours de ces dernières décennies. Cependant, les Palestiniens sont un peuple qui a du caractère et aucune répression ne pourra arrêter leur lutte de libération nationale, à la tête de laquelle se trouve l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Ce peuple, poursuivant de diverses manières sa juste lutte contre l'occupation israélienne en dépit de tout ce qu'il a enduré, à cause des politiques des milieux dirigeants sionistes d'Israël, appuie les efforts visant à parvenir à une solution politique du problème palestinien, qui contribuerait à éliminer une source de tension au Moyen-Orient.

En dépit du vaste appui à la cause du peuple palestinien et des efforts des Nations Unies pour mettre fin au conflit arabo-israélien, le problème palestinien



M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

continue d'être une blessure douloureuse. Comme je l'ai dit précédemment, nous traitons ce problème au sein de cette organisation depuis plus de 40 ans maintenant et des générations entières de personnes sont nées et ont grandi au Moyen-Orient avec le grondement lugubre de la guerre en toile de fond. Les vies humaines emportées par la guerre arabo-israélienne et les pertes matérielles, difficiles à évaluer de manière précise, les souffrances infligées aux peuples du Moyen-Orient et surtout au peuple martyr palestinien sont vraiment incalculables.

Les responsables de l'absence de solution au conflit du Moyen-Orient sont loin d'être anonymes. C'est surtout Israël qui, depuis de nombreuses années, mène une politique expansionniste d'agression contre les Etats et les peuples arabes, continuant à occuper illégalement les terres arabes dont il s'est saisi en 1967 et s'opposant avec acharnement au rétablissement et à l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. L'Egypte, la Jordanie, la Syrie, le Liban et d'autres pays arabes sont devenus les victimes de l'expansionnisme israélien à différentes périodes.

Les déclarations officielles et les actes concrets du pouvoir israélien ont témoigné de leur clair dessein d'annexer le territoire de la Rive occidentale du Jourdain et la bande de Gaza. Tout en saignant à blanc les terres palestiniennes et en modifiant illégalement leur statut juridique, leur structure démographique et la nature historique qui s'est créée, Israël mène systématiquement une politique de poigne de fer, ainsi qu'il est justement souligné dans le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont la présente session de l'Assemblée générale est saisie, politique menée :

"par Israël, la puissance occupante dans les territoires occupés, pour réfréner les tendances d'opposition des activités contre l'occupation en appui de l'OLP. Les manifestations et actes de protestation qui se sont répandus dans tout le territoire ont été réprimés à maintes reprises par les forces armées des troupes israéliennes..." (A/42/35, par. 22)

Sur les terres dont les habitants ont été expropriés par l'occupant, des colonies israéliennes se sont étendues en un vaste réseau. Israël tente d'exclure la possibilité même de rendre la rive occidentale du Jourdain et la bande de Gaza à leurs propriétaires légitimes et est bien décidé à priver le peuple palestinien de son droit inaliénable de vivre sur la terre de ses ancêtres.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

L'associé principal d'Israël dans cette "alliance stratégique", partage la responsabilité pour le non-règlement du problème palestinien. Le protectionnisme politique et diplomatique des Etats-Unis sert de bouclier solide à Israël. Et à ce propos, nous avons l'occasion d'observer la marche de ce processus de symbiose politique à chaque session de l'Assemblée générale. En outre, la généreuse aide militaire, économique et financière garantit à Israël la possibilité matérielle de mener cette politique au Moyen-Orient et en dehors.

Un autre aspect, qui exerce une influence négative importante sur les efforts déployés en faveur d'une solution rapide au problème palestinien, est la tension militaire et politique générale dans la région. La poursuite de la guerre Iran-Iraq suscite une vive préoccupation et une inquiétude justifiées.

Le problème palestinien attend d'être réglé depuis bien longtemps. Les humiliations et les privations dont souffre le peuple palestinien nous contraignent tous à examiner ce problème sous un angle différent. Et de simples propos de regret, relatifs au sort des Palestiniens dans le monde d'aujourd'hui, et au rôle que joue Israël au Moyen-Orient, ou des expressions de sentiments déplacés, ne seront d'aucun secours. La seule chose qui puisse aider, ce sont les efforts concrets et collectifs visant une solution politique et globale de ce problème complexe qui tiendrait compte des intérêts fondamentaux de tous les peuples de la région.

Aujourd'hui, personne ne doute du fait objectif que l'absence d'une solution politique au problème palestinien, coeur du problème au Moyen-Orient, est à l'origine de la tension qui persiste au Moyen-Orient. Or cette tension, d'une gravité toute particulière, est une menace à la paix et à la sécurité internationales. Trouver une solution équitable au problème palestinien veut dire donner aux Arabes palestiniens la possibilité d'exercer leurs droits inaliénables de rentrer chez eux, dans leur patrie, pour exercer leur autodétermination, sans ingérence de l'extérieur, et pour créer leur propre Etat indépendant, conformément aux décisions bien connues des Nations Unies.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

De toute évidence, le peuple arabe de Palestine est tout à fait fondé à exiger sa participation à toutes les négociations touchant à la question de Palestine elle-même ou au règlement du problème du Moyen-Orient dans son ensemble. Cela signifie que l'OLP devrait participer comme seul représentant légitime du peuple arabe palestinien, sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties intéressées, à toutes les étapes des négociations.

L'appui international sans cesse croissant à la lutte du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables s'accompagne d'une prise de conscience croissante par l'opinion publique internationale de l'essence même de ce problème politique difficile et complexe, dont la solution, je le répète, ne peut être trouvée que grâce aux efforts collectifs et à la participation de toutes les parties intéressées.

Aujourd'hui, nous notons avec satisfaction qu'il existe un large accord international sur le fait que le véritable moyen de parvenir à un règlement global au Moyen-Orient est la convocation immédiate d'une conférence internationale. Cette idée était appuyée par le Secrétaire général dans son rapport sur ce point, dans les termes suivants :

"L'intérêt croissant porté par la communauté internationale à l'idée d'une conférence qui serait convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies sur une base acceptable pour tous me paraît encourageant."

(A/42/277, par. 6)

J'en veux pour preuve convaincante le déroulement de l'examen de la question au cours de la présente session de l'Assemblée générale. A cet égard, les résultats de la Conférence arabe au sommet tenue à Amman, dont les participants ont réitéré à l'unanimité leur attachement à l'idée de la convocation d'une conférence internationale plénipotentiaire, revêt une importance toute particulière.

Année après année, les représentants de certains Etats, intervenant du haut de cette tribune, énumèrent les obstacles potentiels et réels empêchant la convocation d'une conférence internationale pour résoudre le problème du Moyen-Orient et la question de Palestine. Le moment n'est-il pas venu d'éliminer les obstacles politiques qui entravent le règlement du problème du Moyen-Orient? Nous devons le faire ensemble, en faisant preuve de patience, de tact, en tenant compte du point de vue et des intérêts légitimes de chacun et en parlant le même langage politique.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Comme le disait Mikhaïl Gorbatchev, dans un article qui a bénéficié d'une large audience internationale, "Réalité et garanties d'un monde sûr", il faut, pour dénouer les situations de conflit :

"faire largement usage de tous les moyens de règlement pacifique des différends et des désaccords entre les Etats et faire des propositions de bons offices et de médiation".

La RSS d'Ukraine a toujours fermement appuyé le peuple arabe de Palestine dans sa lutte pour l'exercice de ses droits inaliénables. Cette position de principe a été également exprimée dans l'appui diplomatique apporté aux aspirations du peuple palestinien au sein de l'Organisation des Nations Unies, de ses organes et institutions spécialisés ainsi que dans différents forums internationaux.

En ce qui concerne la solution du problème palestinien, une mission importante est confiée au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. La RSS d'Ukraine est membre du Comité depuis sa création et participe activement aux différents travaux de cet organe chargé de faire connaître à l'opinion publique internationale la nature du problème palestinien afin de mobiliser les efforts pour parvenir à un règlement global au Moyen-Orient et instaurer une paix durable dans cette région du monde.

Nous apprécions hautement le travail accompli par l'Ambassadeur Massamba Sarré, Représentant permanent du Sénégal et Président de ce comité. Aujourd'hui, le Comité effectue un travail utile et de large portée avec les organisations non gouvernementales de divers Etats Membres de notre organisation en vue de mobiliser l'opinion publique de ces pays pour qu'elle appuie les efforts tendant à résoudre le problème palestinien et à la familiariser avec des informations non déformées concernant le conflit arabo-israélien. Les séminaires et colloques régionaux tenus par des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine suscitent un intérêt croissant et les travaux du Comité sont largement diffusés par les médias dans différents pays, ce qui montre à l'évidence l'intérêt que suscite actuellement la question d'un règlement au Moyen-Orient en général ainsi que la vive inquiétude quant au sort de plusieurs millions d'Arabes palestiniens.

La délégation de la RSS d'Ukraine estime qu'une contribution précieuse à l'élaboration de principes pour résoudre le problème palestinien et prendre des mesures à cette fin figure dans les recommandations du Comité, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale à sa dernière session.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

dans les circonstances actuelles, il est temps d'entamer un travail soigneux et minutieux de préparation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient qui fasse autorité, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, sur un pied d'égalité.

A cet égard, selon nous, le mandat du Comité lui permet d'encourager l'idée de la création, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'un mécanisme préparatoire pour convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Nous estimons également qu'il serait possible de tenir des séances extraordinaires du Comité pour examiner les aspects politiques spécifiques de la situation actuelle au Moyen-Orient et d'entamer une discussion sur les mesures concrètes éventuelles permettant d'effectuer le travail préparatoire approprié dans le cadre du Conseil de sécurité. Le travail préparatoire en vue de la conférence pourrait également contribuer à accroître la confiance, la compréhension et la coopération mutuelle entre toutes les parties intéressées à la solution du problème palestinien et à l'ensemble des événements complexes qui constituent le conflit arabo-israélien.

Notre délégation souhaite qu'une nouvelle dimension concrète soit donnée aux efforts visant à régler le problème palestinien, qu'un dialogue constructif pour élaborer et ultérieurement augmenter les mesures propres à accroître la confiance entre les parties au conflit soit entamé et qu'une solution exclusivement pacifique et mutuellement acceptable de ces problèmes soit recherchée.

Pour sa part, la RSS d'Ukraine est prête, dans la mesure de ses possibilités, à apporter sa contribution aux efforts déployés dans ce sens par notre organisation.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Conformément à la résolution de l'Assemblée générale, 33/69 (XXX), du 10 octobre 1975, je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. ANSAY (Organisation de la Conférence islamique) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale aborde une fois encore la question de Palestine, question dont l'Organisation des Nations Unies est saisie depuis sa création. Près de 40 ans se sont écoulés depuis l'apparition du conflit du Moyen-Orient. Toutes ces années ont vu les souffrances du peuple palestinien et sa juste lutte pour l'autodétermination, l'indépendance nationale et la création de son propre Etat.

Mais la communauté internationale n'a pas encore éliminé les injustices dont souffre le peuple palestinien depuis qu'il a été dépossédé de ses terres et que la plupart des habitants ont été chassés de leur propre pays. Cependant, malgré des difficultés quasiment insurmontables, le peuple de Palestine a poursuivi sa lutte juste et héroïque pour exercer ses droits légitimes à l'autodétermination, à la liberté et à la dignité nationale.

La question palestinienne est au coeur du problème du Moyen-Orient et au coeur de la question de Palestine se trouve le problème d'Al Qods Al Charif, dont l'exacerbation constitue une grave menace non seulement pour la stabilité de la région mais également pour la paix et à la sécurité internationales.

Pour l'Organisation de la Conférence islamique, la cause de Palestine et le problème d'Al Qods Al Charif sont les principales causes de l'Ummah, en raison de sa justesse et du fait qu'Israël occupe la première Qibla et le troisième sanctuaire sacré islamique.

M. Ansay

Depuis plus de quatre décennies, les politiques d'agression expansionnistes d'Israël, son oppression impitoyable du peuple palestinien, son mépris provocateur de la volonté de la communauté internationale et sa violation implacable de toutes les normes du droit international, sont la seule source de la violence, de la tension et de la guerre au Moyen-Orient. Les objectifs ultimes de ces politiques sont aussi évidents que futiles, à savoir l'usurpation permanente des droits fondamentaux des Palestiniens et la liquidation de la cause palestinienne.

En occupant les territoires arabes et palestiniens, en attaquant les camps de réfugiés palestiniens et les institutions des pays voisins, en accélérant l'implantation de nouvelles colonies de peuplement et en développant celles qui existent déjà, en confisquant les biens et en se livrant à des actes constants de représailles, à des arrestations et à la persécution de la population palestinienne, Israël cherche à transformer le caractère démographique de cette région, et à réaliser ainsi ses visées et ambitions annexionnistes et à consolider son emprise sur les territoires occupés.

A cet égard, les rapports du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, parmi beaucoup d'autres documents des Nations Unies, montrent ce que sont vraiment les atrocités commises par les autorités sionistes en Palestine occupée et dans d'autres territoires arabes occupés. A ce stade, je dois également dire combien mon organisation sait gré au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sous la direction avisée de son président, M. Massamba Sarré, de la contribution qu'il apporte à notre cause. La valeur de son dernier rapport dont nous sommes saisis se passe de commentaires.

Il faut bien comprendre qu'il ne sera pas possible de régler le problème du Moyen-Orient dans son ensemble sans créer un Etat palestinien indépendant et souverain, tout comme il ne sera pas possible de résoudre ce problème complexe si l'on ne tient pas compte du peuple palestinien dans les négociations, quelles qu'elles soient. Il est inconcevable d'affirmer qu'une négociation digne de ce nom sur la question de la Palestine peut avoir lieu sans la pleine participation du véritable représentant du peuple palestinien, son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine.

Il est extrêmement regrettable que les efforts et les initiatives importantes de paix de la communauté internationale et la souplesse manifestée par les Etats arabes et le peuple de Palestine dans leur recherche d'un règlement global et

durable au Moyen-Orient n'aient rencontré aucun écho en Israël. Israël a rejeté systématiquement toute initiative de paix et continue de mener aveuglément sa politique agressive d'expansion et d'annexion.

Les éléments d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient sont bien connus, malgré leur rejet par Israël. Ils ont été énoncés dans un grand nombre de propositions de paix.

Le plan de paix de Fès de 1982, qui a reçu le plein appui de l'Organisation de la Conférence islamique lors de ses réunions au sommet, contient les éléments d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Ces éléments ont été également identifiés par les Nations Unies et comportent les facteurs suivants : premièrement, le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit de rentrer dans sa patrie, d'exercer son droit à l'autodétermination et de disposer d'une patrie souveraine; deuxièmement, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem; et, troisièmement, la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, où la justice et la sécurité soient garanties pour tous.

La position de l'Organisation de la Conférence islamique sur la question de Palestine est bien connue. La cinquième réunion au sommet de la Conférence islamique, qui s'est tenue au Koweït du 26 au 29 janvier 1987, a réaffirmé, entre autres, son attachement total et son adhésion aux principes suivants : premièrement, la question de la Palestine, cause primordiale des Musulmans, est au cœur du problème du Moyen-Orient; deuxièmement, la question de Palestine et les problèmes du Moyen-Orient doivent être traités et réglés comme un tout indivisible; il ne saurait donc y avoir de solution partielle ou de solution à laquelle ne participeraient que certaines parties au conflit ou qui ne traiterait que certaines des causes du conflit à l'exclusion d'autres; et il n'est pas non plus possible d'instaurer une paix fragmentaire, car la paix doit être globale et générale pour toutes les parties; troisièmement, une paix juste dans la région ne peut être fondée que sur le retrait complet et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés et sur la reconnaissance des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, à savoir son droit de disposer de sa patrie, la Palestine; son droit de rentrer dans sa patrie et de recouvrer ses biens comme le garantissent les résolutions des Nations Unies; son droit à



M. Ansay

l'autodétermination sans ingérence extérieure; son droit d'exercer librement sa souveraineté sur son territoire et sur ses ressources naturelles; son droit de créer son Etat souverain, national et indépendant en Palestine, avec Al Qods Al Charif pour capitale, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP); quatrièmement, la ville de Al Qods Al Charif, capitale de la Palestine, fait partie intégrante de la terre occupée de Palestine. Israël doit donc se retirer totalement et sans condition de cette ville et la replacer sous la souveraineté palestinienne; et cinquièmement, l'OLP est le seul représentant légitime du peuple palestinien. Il est seul pleinement habilité à représenter ce peuple et à participer indépendamment et sur un pied d'égalité à toutes les conférences internationales, aux activités et aux instances traitant de la question de Palestine et du conflit arabo-israélien, afin de permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits nationaux inaliénables.

La cinquième réunion au sommet islamique a également réaffirmé l'attachement de ses Etats membres à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous l'égide des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité avec eux, ainsi que de tous les membres permanents du Conseil de sécurité, afin d'appliquer les résolutions pertinentes des Nations Unies et de convoquer une réunion d'un comité préparatoire.

La réunion de coordination des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est tenue récemment à New York, le 1er octobre 1987, a réaffirmé une fois encore le soutien total et l'attachement de l'OIC à la cause palestinienne. Le communiqué final publié par cet organe exprime, entre autres, l'appui du monde musulman à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties directement concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

L'histoire a montré que l'agression, la domination et le recours à la force n'ont jamais pu étouffer les aspirations légitimes et les revendications des peuples à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination. La lutte légitime du peuple palestinien pour atteindre ces nobles objectifs ne saurait faire exception.

La séance est levée à 17 h 20.